

**RAF/92/G32 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET AUTRES  
MESURES POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DU LAC  
TANGANYIKA**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'EXAMEN  
TRIPARTITE**

**LUSAKA, ZAMBIE**

**19-20 JANVIER 1998**

## RAF/92/G32 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET AUTRES MESURES POUR PROTEGER LA BIODIVERSITE DU LAC TANGANYIKA

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'EXAMEN TRIPARTITE LUSAKA, ZAMBIE 19-20 JANVIER 1998

#### **1. Introduction**

La première réunion d'Examen Tripartite a eu lieu en Zambie au Centre International de Conférence à Mulungushi. La liste complète des participants est donnée dans l'appendice première. A l'origine, cette réunion avait été prévue pour le début 1997, mais il s'était avéré difficile alors de réunir tous les intéressés vu les troubles existant dans une partie de la région.

La compagnie aérienne ayant modifié son programme de vol à la dernière minute, la délégation burundaise a raté l'ouverture des débats. Afin de pallier à cet imprévu, on a prolongé la réunion censée durer la journée, le lendemain matin jusqu'à midi. Ceci a permis à la délégation burundaise de présenter son exposé et de commenter les conclusions et les recommandations des sessions antérieures. Le chef de la délégation zambienne présidait la réunion.

Le principal document de base devant servir pour la réunion était le Rapport d'Evaluation de la Performance du Projet (REPP) qu'on avait distribué à l'avance, ainsi que les conclusions et les recommandations précédemment discutées et homologuées par l'UCP, les Coordinateurs Nationaux, et les conseillers techniques lors d'une réunion de deux jours les 19 et 20 décembre 1997.

L'ordre du jour de la réunion a été approuvé sous réserve de quelques modifications. On en fait état dans la deuxième appendice. La réunion a continué avec un résumé des progrès du projet par le Coordinateur du Projet, suivi des exposés des quatre délégations et des commentaires d'UNOPS et du PNUD/FEM. Après les exposés, on a discuté des principaux problèmes soulevés et on a formulé des recommandations. Ce compte-rendu résume les questions débattues ainsi que les décisions et les recommandations résultantes.

On a à nouveau commenté les décisions de la réunion d'Examen Tripartite spécifiquement dans le contexte de leur mise en oeuvre, à la deuxième réunion du Comité de Direction du Projet.

## **2. Résumé des Recommandations Principales**

L'Examen Tripartite recommande que:

1. Le Projet devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que le programme d'action prévu pour la région francophone rejoigne celui de la région anglophone.
2. Les Comités de Direction Nationaux sont mis en place par les quatre pays riverains.
3. Le rôle des Groupes de Travail Nationaux devra être renforcé par des mandats clairement définis et par la promotion de leur participation au processus de planification.
4. Une analyse institutionnelle et un exercice d'évaluation approfondis devront être réalisés conformément au Produit 5.6 du REPP.
5. Le projet devra adopter le processus qui aboutira au Plan d'Action Stratégique pour le Lac Tanganyika proposé sous le Produit 1.4. du REPP.
6. Des instructeurs/formateurs bilingues et à temps complet devront être disponibles sur le terrain à raison d'un par domaine d'étude spéciale suivante: Socioéconomie, Pratiques de Pêche, Etudes sur les Sédiments, Etudes sur la Pollution et Etudes sur la Biodiversité.
7. Les pays ont la possibilité de recruter des Coordinateurs Nationaux Adjointes pour décharger les Coordinateurs Nationaux. Les moyens dont disposent les activités de Coordination Régionale doivent être examinés.
8. Besoin de promouvoir les communications électroniques des capitales entre elles, et entre les capitales et les sites de terrain lacustres.
9. Les taux de rémunération des consultants privés (y compris du personnel universitaire) et le montant des indemnités versées à tout le personnel n'augmenteront pas.
10. L'évaluation à Moyen Terme du projet aura lieu en avril 1998.
11. La décision d'une quelconque prolongation de la durée du projet entrera dans le cadre de l'Evaluation à Moyen Terme.
12. Le Budget du Projet, ainsi que modifié dans l'Annexe Première du REPP ne devra pas être homologué avant d'y avoir incorporé les implications budgétaires des autres recommandations. Il est inutile d'attendre l'évaluation à Moyen Terme pour entamer ce processus.

13. Que l'on approuve le plan de travail du projet, mais qu'à l'avenir on tienne compte du plan de mise en exécution du projet tout entier et que l'on oriente les prochains plans dans le sens des objectifs signalés.

### **3. Principaux Problèmes Soulevés**

#### **3.1 Progrès d'Ensemble du Projet**

Le Rapport d'Evaluation de la Performance du Projet (REPP) indique que malgré des retards dans la mise en oeuvre du projet, notamment dans la région francophone, on jugeait satisfaisants les progrès accomplis sous la majorité des en-têtes. Mais cette déclaration ne vaut que pour la partie anglophone. On estime que le manque d'action dans la partie francophone, pour compréhensible qu'il soit, fait basculer la balance globale des progrès dans l'insatisfaction dès lors qu'on se base sur le rythme d'exécution escompté.

#### **3.2 Rythme des activités dans la région francophone**

Les délégués burundais et congolais se déclarent satisfaits du rythme de progression du projet à Bujumbura et à Uvira à dater de l'atelier de planification technique de septembre à Bujumbura. Les locaux administratifs du projet sont en passe d'être ouverts à Bujumbura. L'Officier de Liaison Scientifique aidée de ses collègues nationaux a fait le maximum d'efforts pour entamer les activités d'étude spéciale. On a insisté sur le fait qu'il fallait absolument veiller à garder le rythme afin que les pays francophones puissent rattraper les pays anglophones. On a fait remarquer que l'expérience acquise pendant les travaux accomplis dans la région anglophone faciliterait considérablement la tâche.

On a mentionné le besoin de réhabiliter et d'équiper la station d'Uvira afin qu'elle puisse devenir un centre de travaux d'études spéciales au Congo à part entière, sans avoir à dépendre de la station de Bujumbura. On a assuré à tous les membres de la réunion que même si le bureau de coordination du projet à Bujumbura gardait la suprématie administrative régionale, il n'aurait pas l'exclusivité technique et que la station d'Uvira bénéficierait d'un soutien total pour s'établir.

#### **3.3 Ralliement National**

On s'est attardé sur la question du ralliement national au projet, on s'est interrogé sur sa signification et sur la manière de le susciter à toutes les échelles, de la nationale à la rurale. On a fait remarquer que de nombreux projets FEM de ce type avaient été en butte à l'indifférence dans les phases initiales de leur réalisation, mais qu'ensuite le niveau d'intérêt avait monté en flèche une fois le projet bien engagé. Néanmoins, on a été d'avis que la prise de mesures spécifiques s'imposait pour encourager le processus.

A l'échelon national, on a recommandé de constituer des Comités de Direction Nationaux. On a suggéré de solliciter la représentation des Secrétaires d'Etat de tous

les ministères concernés. Il serait laissé à l'appréciation des pays concernés d'y faire figurer l'administration locale/provinciale, le secteur privé, et les ONG. On serait assuré ainsi de gagner et de mettre en valeur l'intérêt et l'engagement des plus hautes sphères hiérarchiques. Les Groupes de Travail Nationaux informeraient ce comité qui à son tour informerait le Comité de Direction Régional. Le PNUD/FEM a consenti à fournir des renseignements sur la composition et sur les mandats de comités semblables fonctionnant dans d'autres projets, pour aider à former les Comités de Direction Nationaux.

On a reconnu le rôle central des Groupes de Travail et des Coordinateurs Nationaux pour ce qui est de gagner le soutien des institutions exécutantes à la cause du projet. On a recommandé qu'il fallait que le Comité de Direction examine la composition et les mandats, et que le projet s'emploie à fournir toute l'aide nécessaire, dans les limites de son budget, pour soutenir la coordination nationale des activités de projet et qu'il fallait se pencher sur la question des effectifs actuels de soutien.

On a constaté les avantages qu'il y avait à organiser de temps en temps les réunions des Groupes de travail Nationaux sur les bords du lac et on a recommandé au projet de faciliter cette initiative.

Pour ce qui est d'ancrer l'engagement des collectivités rurales au projet, on a appuyé la proposition d'une analyse institutionnelle et d'un exercice d'évaluation en profondeur ainsi que recommandée par le REPP, à condition que ceux-ci se servent de la participation des divers détenteurs d'enjeux comme d'un moyen d'encourager, *inter alia*, l'intérêt et le concours des villages et des collectivités rurales et régionales.

On a soutenu de la même manière le processus destiné à mettre en place le Plan d'Action Stratégique du Lac Tanganyika ainsi que proposé dans le REPP. On a convenu qu'en attribuant des tâches spécifiques aux divers comités du projet, le Processus de Planification Stratégique mettrait en valeur l'engagement au projet des détenteurs d'enjeux principaux en les faisant participer directement aux activités de planification.

#### **3.4. Effectifs supplémentaires à temps complet sur le terrain**

On a identifié deux secteurs déficitaires en personnel de soutien à temps complet; le premier concerne les Coordinateurs et les Groupes de Travail Nationaux et le second les instructeurs/formateurs des études spéciales de Biodiversité, de Sédiments, de Pollution, de Socioéconomie et de Pratiques de Pêche.

Seules la Tanzanie et la Zambie sont intervenues à ce propos; le Congo et le Burundi ont préféré attendre le temps de réévaluer leurs besoins. On a suggéré qu'il serait peut-être possible de faire appel directement aux bureaux nationaux du PNUD pour recruter les conseillers afin de renforcer les liens entre le PNUD et le Projet. On engagerait des candidats non-rattachés aux agences gouvernementales sur offre d'emploi publiée dans la presse nationale.

Pour ce qui est des instructeurs/formateurs, on en a reconnu unanimement le besoin afin d'assurer une continuité dans les recherches des études spéciales, de renforcer la création des compétences, d'identifier les besoins de formation, d'offrir une source de conseil et d'orientation facilement accessibles et immédiatement disponibles, et afin d'assurer la liaison efficace avec les coordinateurs du consortium et les autres consultants du projet; néanmoins on a insisté sur les compétences bilingues en français et en anglais que devraient posséder ces spécialistes et sur le fait que ces postes devraient paraître à la fois dans la presse internationale et dans celle des quatre pays riverains. Du reste, au moins un des divers spécialistes serait basé dans chacun des quatre états riverains.

### **3.5 Communications**

Le besoin d'améliorer le réseau des communications entre les capitales et les stations lacustres est prouvé. En plus du réseau radio prévu actuellement entre les stations, la réunion a recommandé qu'on installe un poste radio capable de transmettre des données et des télécopies à Kinshasa. Ceci viendrait en plus de la ligne téléphonique qu'on a déjà l'intention d'installer pour le Coordinateur National à Kinshasa. Les communications par Email, téléphone et télécopie sont déjà possibles à Lusaka et à Mpulungu en Zambie; à Dar es Salaam et à Kigoma en Tanzanie et à Bujumbura au Burundi. L'installation de radios HF dotées de télécopieurs à Uvira et à Kinshasa complèteront le réseau de communications. On dispose aussi d'une ligne téléphonique satellite actuellement, pour communiquer avec les endroits reculés quand on est privé d'autre alternative.

### **3.6 Rémunération du personnel de projet**

On considère que le montant des salaires et les modalités de rémunération du personnel du Projet sont des facteurs clés qui conditionnent l'attrait d'un personnel de haut niveau. Le personnel du Projet entre dans deux grandes catégories:

#### **3.6.1 Les Fonctionnaires gouvernementaux assignés au projet à temps complet ou partiel**

Conformément à la réglementation des Nations Unies, tel personnel, dont les Coordinateurs de Projet, n'est pas autorisé à percevoir des suppléments salariaux provenant directement des caisses du projet. Les charges spéciales et les heures supplémentaires liées aux activités de projet et aux DSA dans le cadre du travail de terrain sont majorées. Il est pratique courante pour les projets de rédiger des Protocoles d'Accord de concert avec les institutions collaboratrices et qui prescrivent le montant de l'aide apportée, à la fois financière et en nature, destinée aux activités du projet. La compensation financière concerne chacun des membres de personnel assigné au projet. On a convenu que les taux et les modalités de compensation accordés au personnel courant du projet étaient adéquats, mais que ceux qui concernaient le personnel associé à la coordination du projet étaient insuffisants,

surtout à la lumière de l'excédent de travail occasionné par les attributions maintenant plus larges des Groupes de Travail Nationaux et par le soutien accru que réclament les Comités de Direction Nationaux qu'on propose.

### **3.6.2 Personnel provenant d'agences de consultation privées (ou consultants privés) ou d'universités**

Les rémunérations dans cette catégorie sont calculées sur la base de salaires locaux en fonction des diplômes et de l'expérience des individus concernés, et on est d'avis qu'il appartient à l'UCP d'opter pour les choix les plus rentables pour le projet. Tels individus ou institutions sont engagés directement par le projet par des contrats de service normalisés ou par des Protocoles d'Accord modifiés.

Les déplacements de tout le personnel de projet sont également indemnisés quotidiennement. On a décidé que les indemnités journalières continueraient à être calculées sur la base des prix d'hébergement hôtelier convenable dans les divers centres d'activité de projet, et qu'on ferait circuler la liste complète des taux en cours. Tous les montants seront actualisés à intervalles réguliers.

### **3.7 Evaluation à Moyen Terme**

On a rappelé à l'attention de la réunion que conformément aux procédures de contrôle du FEM, tous les projets FEM doivent être soumis à une Evaluation à Moyen Terme, et que compte-tenu du calendrier actuel du projet ceci devrait avoir lieu en avril 1998. Le FEM commencera à prendre les dispositions nécessaires en vue de cet événement aussi vite que possible.

### **3.8. Prolongation de la durée du projet**

Les membres du projet en général, par le truchement du REPP, et les délégations francophones en particulier ont soulevé la question de la prolongation de la période du projet. On considère que ceci est nécessaire si l'on veut combler le déficit de progrès dans la région francophone surtout. Compte-tenu de l'Evaluation à Moyen Terme programmée pour avril, on a jugé bon de charger cette dernière de la décision d'opter ou non pour une prolongation et ceci sera partie intégrante du Mandat de l'évaluation.

### **3.9. Budget**

Plusieurs recommandations formulées lors de l'Examen Tripartite sont chargées d'implications budgétaires surtout celles liées au personnel, aux Comités de Direction Nationaux et aux ressources supplémentaires destinées à la Coordination Nationale. On a demandé au NRI de repenser le budget afin d'y inclure ces modifications et de soumettre la proposition à UNOPS, en se basant sur le projet de révision soumis en août 1997.

### **3.10. Plan de Travail Futur**

Un résumé des activités principales du projet devant être achevées entre novembre 1997 et octobre 1998 a été présenté à la réunion. Le plan de travail a été ratifié. On a décidé qu'à l'avenir toutefois, il faudrait intégrer les plans de travail partiels dans le contexte de la période du projet tout entier, et qu'il faudrait que le projet établisse des repères d'objectifs afin de pouvoir estimer les progrès accomplis par rapport aux objectifs énoncés.

### **3.11. Siège du Projet**

La délégation burundaise a demandé que la réunion envisage de dépêcher une mission tripartite à Bujumbura pour chercher un moyen d'installer le centre de projet au Burundi ainsi que spécifié dans le document de projet d'origine. Un porte-parole du PNUD a fait remarquer que bien que le document de projet ait prévu Bujumbura comme siège du projet, le règlement du PNUD en matière de sécurité au moment du début du projet s'y opposait. On avait convenu alors que le siège serait basé à Dar à Salaam et ceci a été reconfirmé lors de la première réunion du Comité de Direction du Projet. Son déplacement à Bujumbura par la suite, une fois la sécurité rétablie n'avait jamais été envisagé.



## Appendice Première

### **PARTICIPANTS**

#### **BURUNDI**

1. Jean Berchmans Manirakiza                      Coordinateur National, Directeur Général de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature.
2. Roger Kanyaru                                      Directeur du Département des Eaux, Pêches et Pisciculture.

#### **CONGO**

3. M. Ngamani                                        Sous-Directeur Général, Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature.
4. Mady Amule                                        Coordinateur National (Directeur - Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature)
5. Nshombo Mudherwa                            Directeur du Centre de Recherche Hydrobiologique d'Uvira.

#### **TANZANIE**

6. E.K Mugurusi                                      Directeur, Division de l'Environnement. Bureau du Vice-Président.
7. Rawson Yonazi.                                    Coordinateur National. Responsable de la Division de l'Environnement.

#### **ZAMBIE**

8. Peter L Mwamfuli                                Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles.
9. James Phiri                                        Coordinateur National, Directeur, Section d'Environnement Zambienne.
10. G. Chilukusha                                    Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles

#### **PNUD**

11. Amos Muchanga                                Lusaka
12. Non représenté                                Bujumbura
13. Non représenté                                Kinshasa
14. Silvester Sisila                                Dar es Salaam

#### **UCP**

15. Andrew Menz                                    Coordinateur du Projet

#### **UNOPS**

16. Ingolf Schuetz-Muller                        Chef de Division, Division des Programmes d'Environnement, UNOPS
17. Pierre Julien                                    Responsable de Direction de Projet, Division des Programmes d'Environnement, UNOPS 18.

#### **FEM**

18. John Hough                                      Coordinateur Régional pour la Biodiversité et les Eaux Internationales, PNUD/FEM

#### **NRI**

19. Tim Bostock                                      Directeur de Projet RU
20. Nick Willoughby                                Directeur de Projet RU
21. Nick Hodgson                                    Chargé de Contact - Plan d'Action Stratégique

## Appendice Deuxième

### Ordre du Jour

- Accueil et Bienvenue par le Chef de la Délégation  
Zambienne
1. Choix d'un Président
  2. Approbation de l'Ordre du Jour
  3. Vue d'Ensemble des Progrès du Projet
  4. Exposé des Pays - Le Burundi
  5. Exposé des Pays - La Tanzanie
  6. Exposé des Pays - Le Congo
  7. Exposé des Pays - La Zambie
  8. Exposé d'UNOPS - Question Supplémentaire, Voir Article  
2
  9. Exposé du PNUD - Question Supplémentaire, Voir Article  
2
  10. Questions Soulevées par les Exposés
  11. Recommandations du REPP
  12. Plan de Travail du Projet 1997/98
  13. Discussion du Plan de Travail
  14. Décisions et Recommandations
  15. Clôture de la Réunion